



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint Antoine - 79220 CHAMPDENIERS

Procès-verbal du Conseil communautaire n°4
Séance ordinaire du mardi 8 avril 2025 à 20h00
salle de fêtes à Champdeniers

Membres présents à la séance :

Mme	ARNAUD	Magdalena	
M.	ATTOU	Yves	
Mme	BAILLY Secrétaire	Christiane	
M.	BARANGER	Johann	
M.	BARATON	Yvon	
Mme	BECHY	Sandrine	
Mme	BERNARDEAU	Lydie	Excusée – Pouvoir à DELIGNE Thierry
M.	BIRE	Ludovic	
M.	CAILLET	Patrick	
Mme	CARVALHO DA SILVA	Marie-Isabelle	
Mme	CHAUSSERAY	Francine	Excusée – Pouvoir à BARANGER Johann
M.	CLEMENT	Philippe	
M.	DEBORDES	Gwénaël	
M.	DEDOYARD	Philippe	
M.	DEMOUGEOT	Emmanuel	
M.	DELIGNÉ	Thierry	
M.	DOUTEAU	Patrice	
M.	DUMOULIN	Guillaume	Absent
Mme	EVARD	Elisabeth	
M.	FAVREAU	Jacky	Absent
M.	FRADIN	Jacques	
Mme	GIRARD	Marie-Sandrine	Absente
M.	GUILBOT	Gilles	
Mme	GUITTON	Sylvie	
Mme	HAYE	Nadia	
M.	JEANNOT	Philippe	
Mme	JUNIN	Catherine	Excusée – Pouvoir à TAVERNEAU Danielle
M.	LEGERON	Vincent	
M.	LEMAITRE	Thierry	
M.	LIBNER	Jérôme	Absent
Mme	MARSAULT	Annie	
M.	MEEN	Dominique	Excusé – Pouvoir à ATTOU Yves
Mme	MICOU	Corine	
M.	MOREAU	Lionel	
M.	MOREAU	Loïc	
M.	OLIVIER	Pascal	Excusé – Pouvoir à RIMBEAU Jean-Pierre
M.	ONILLON	Denis	Excusé – Suppléance assurée par PROUST Fabienne
M.	PETORIN	Patrick	
M.	POUSSARD	Yves	Absent
Mme	PROUST	Fabienne	
M.	RIMBEAU Président	Jean-Pierre	
Mme	SAUZE	Magalie	

M.	SIRAUD	Pierre	Absent
M.	SISSOKO	Ousmane	
Mme	TAVERNEAU	Danielle	
Mme	TEXIER	Valérie	
Mme	TRANCHET	Myriam	Excusée – Pouvoir à MOREAU Loïc

Membres en exercice : 46

Quorum : 24

Présents : 34

Pouvoirs : 6

Votants : 40

Date de la convocation : 19.03.2025

Secrétaire de séance : Mme Christiane BAILLY

Présidence : M. Jean-Pierre RIMBEAU

Assistait à la séance : M. Adrien MAZURELLE, Directeur Général des Services
Mme Céline DELUMEAU, Directrice des finances

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2025

2. FINANCES

- a. Approbation des comptes financiers uniques, du compte administratif et du compte de gestion de budget annexe Service à la personne, affectation des résultats.
- b. Vote des taux de fiscalité et de l'aquataxe
- c. Vote du Budget primitif 2025
- d. Fongibilité des crédits
- e. Modification des AP/CP n° 2021-02 et 2023-01

3. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

oooooooooooo

Le quorum étant atteint, M. Jean-Pierre RIMBEAU, Président, ouvre la séance à 20h00.

Mme Christiane BAILLY est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 18 MARS 2025

Délibération n° D2025_4_1

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal du Conseil communautaire du 18.03.2025 est **APPROUVE A L'UNANIMITE**.

2. FINANCES

a. Approbation des comptes financiers uniques du Budget principal, des Budgets annexes et de la Régie des déchets

Délibération n° D2025_4_2

VU l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

VU l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

VU la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le Président de la Communauté de communes ne prend pas part au vote et se retire de la séance ;

Mesdames et messieurs,

En l'absence de Mme Francine CHAUSSERAY, les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2024 des budgets PRINCIPAL, PORTAGE REPAS, LOCAUX COMMERCIAUX, ZAE L'ALIERE, ZAE CHABIRANDIERE, ZAE CROIX DES VIGNES, ZAE AVENIR 2, PHOTOVOLTAIQUE, REGIE DECHETS ci-après sont présentés par M. Yves ATTOU, doyen d'âge :

Budget principal	fonctionnement	investissement
Dépenses	8 819 083,83	2 744 670,44
Recettes	10 172 745,45	1 933 104,29
Résultat de l'exercice	1 353 661,62	-811 566,15
Report ex antérieur	3 635 773,67	83 124,74
Reprise résultat zone de l'Avenir 1 (2023)	0,40	
Résultat cumulé fin année	4 989 435,69	-728 441,41
restes à réaliser dépenses		843 727,02
reste à réaliser en recettes		1 166 634,80
déficit net à l'investissement		-405 533,63
reprise résultat service à la personne	-639 084,37	79 490,75
reprise résultat locaux commerciaux	-7 126,98	829 017,02
reprise résultat zone de l'avenir 2	-0,50	21 326,16
résultat cumulé avec reprise BA	4 343 223,84	201 392,52

Portage repas	fonctionnement	investissement
Dépenses	137 870,94	0,00
Recettes	144 862,56	0,00
Résultat de l'exercice	6 991,62	0,00
Report ex antérieur	41 770,35	27 696,35
Résultat cumulé fin année	48 761,97	27 696,35

Locaux commerciaux	fonctionnement	investissement
Dépenses	473 287,40	36 479,16
Recettes	484 935,35	472 389,40
Résultat de l'exercice	11 647,95	435 910,24
Report ex antérieur	-18 774,93	393 106,78
Résultat cumulé fin année	-7 126,98	829 017,02

Zone de l'Alière	fonctionnement	investissement
Dépenses	83 335,30	83 335,30
Recettes	83 335,30	75 755,30
Résultat de l'exercice	0,00	-7 580,00
Report ex antérieur	-0,20	0,00
Résultat cumulé fin année	-0,20	-7 580,00

Zone de la Chabirandière	fonctionnement	investissement
Dépenses	202 649,48	202 649,48
Recettes	202 649,48	202 649,48
Résultat de l'exercice	0,00	0,00
Report ex antérieur	-0,28	20 087,02
Résultat cumulé fin année	-0,28	20 087,02

Zone de la croix des vignes	fonctionnement	investissement
Dépenses	98 931,49	98 931,49
Recettes	98 931,93	88 858,71
Résultat de l'exercice	0,44	-10 072,78
Report ex antérieur	0,00	54 909,00
Résultat cumulé fin année	0,44	44 836,22

Zone de l'avenir 2	fonctionnement	investissement
Dépenses	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00
report ex antérieur	-0,50	21 326,16
Résultat cumulé fin année	-0,50	21 326,16

Photovoltaïque	fonctionnement	investissement
Dépenses	5 653,21	6 724,68
Recettes	19 347,87	0,00
Résultat de l'exercice	13 694,66	-6 724,68
Report ex antérieur	9 344,30	41 140,73
Résultat cumulé fin année	23 038,96	34 416,05
<i>besoin net à l'investissement</i>		

Régie des déchets	fonctionnement	investissement
Dépenses	2 746 733,19	535 926,67
Recettes	2 837 808,72	171 386,38
Résultat de l'exercice	91 075,53	-364 540,29
Report ex antérieur	844 980,60	598 820,99
Résultat cumulé fin année	936 056,13	234 280,70

Par ailleurs, le comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**:

- **D'APPROUVER** les Comptes Financiers Uniques des budgets PRINCIPAL, PORTAGE REPAS, LOCAUX COMMERCIAUX, ZAE L'ALIERE, CHABIRANDIERE, CROIX DES VIGNES, AVENIR 2, PHOTOVOLTAIQUE, REGIE DECHETS, pour l'année 2024 tels qu'ils ont été présentés

b. Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe Service à la personne

Délibération n° D2025_4_3

VU l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

VU l'exécution du budget annexe Service à la personne de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

VU la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le Président de la Communauté de communes ne prend pas part au vote et se retire de la séance ;

Mesdames et messieurs,

En l'absence de Mme Francine CHAUSSERAY, doyenne d'âge, le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe SERVICE A DOMICILE ci-après est présenté par M. Yves ATTOU, doyen d'âge :

Service à la personne	fonctionnement	investissement
Dépenses	1 227 103,07	
Recettes	778 610,64	8 034,13
Résultat de l'exercice	-448 492,43	8 034,13
Report ex antérieur	-190 591,94	71 456,62
Résultat cumulé fin année	-639 084,37	79 490,75

Par ailleurs, le comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE :**

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le comptable public, pour le budget annexe SERVICE A DOMICILE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve
- **APPROUVER** le compte administratif pour le budget annexe SERVICE A DOMICILE, pour l'année 2024 tel qu'il a été présenté

c. Affectation des résultats

Délibération n° D2025_4_4

Vu l'approbation des CFU, du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe Service à la personne

Mesdames et messieurs,

Les proposition d'affectation des résultats 2024 sont présentées ci-après :

affectation des résultats –budget principal		
1068 : excédent capitalisé		785 757,46
OO1 report excédent investissement		201 392,52
OO2 report en fonctionnement	3 557 465,38	

Affectation des résultats Portage repas		
OO1 report excédent investissement		27 696,35
OO2 report excédent fonctionnement	48 761,97	

Affectation des résultats Locaux commerciaux		
Excédent investissement		829 017,02
Report déficit de fonctionnement	-7 126,98	

Affectation des résultats Zone de l'Alière		
OO1 report déficit investissement		-7 580,00
OO2 report en fonctionnement	-0,20	

Affectation des résultats Zone de la Chabirandière		
OO1 report excédent investissement		20 087,02
OO2 report déficit en fonctionnement	-0,28	

Affectation des résultats Zone de la Croix des Vignes		
OO1 report excédent investissement		44 836,22
OO2 report déficit en fonctionnement	0,44	

Affectation des résultats Zone de l'Avenir 2		
OO1 report excédent investissement		21 326,16
OO2 report déficit en fonctionnement	-0,50	

Affectation des résultats Photovoltaïque		
OO1 report excédent investissement		34 416,05
OO2 report excédent en fonctionnement	23 038,96	

Affectation des résultats Régie des déchets au budget principal		
1068 : excédent capitalisé		
OO1 report excédent investissement		234 280,70
OO2 report en fonctionnement	936 056,13	

Affectation des résultats Service à la personne		
OO1 report excédent investissement		79 490,75
OO2 déficit en fonctionnement	-639 084,37	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'AFFECTER** comme présentés les résultats 2024 au budget primitif 2025

M. le Président fait observer une bonne santé financière à l'issue de ce mandat.

d. Vote des taux de fiscalité

Délibération n° D2025_4_5

VU le régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique applicable de plein droit à la communauté de communes Val de Gâtine ;

VU la compétence exercée en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 01.01.2018 ;

VU le transfert de compétence Gemapi au syndicat mixte du Bassin versant Sèvre Niortaise ;

VU le transfert de compétence Gemapi au syndicat mixte de l'EPTB Sèvre Nantaise ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25.09.2018 instituant l'aquataxe à compter du 01.01.2019 pour financer la gestion des milieux aquatiques et protection des inondations ;

VU la décision de transférer la compétence Gemapi au SM bassin versant sèvre Niortaise et à l'EPTB Sèvre nantaise Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21.03.2023 fixant les 4 taux de fiscalité locale ;

CONSIDERANT que la taxe Gemapi est une recette qui ne peut être utilisée à d'autres fins que pour financer la compétence à laquelle elle se rattache avec un montant par habitant ne pouvant dépasser 40 € ;

CONSIDERANT que le budget 2025 ne nécessite pas de recourir à une augmentation des taux d'imposition de la fiscalité locale ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Le débat d'orientation budgétaire a mis en exergue la bonne trajectoire des finances de la Communauté de communes Val de Gâtine, et ce malgré des contraintes externes fortes. Pour cette raison, et puisque cela n'est pas nécessaire, il est proposé de ne pas recourir à l'augmentation des taux d'imposition de la fiscalité locale pour cet exercice 2025.

Il est proposé de fixer le niveau du produit attendu de l'aquataxe à 160 949 euros, soit 7,30 euros par habitant, étant rappelé que le niveau de l'aquataxe ne peut dépasser 40 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**:

- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux de fiscalité pour 2025, soit :

TAXE	TAUX 2025
CFE	22,84%
TFB	2,39%
TFNB	11,28%
THRS	12,84%

e. Vote du montant de l'Aquataxe

Délibération n° D2025_4_6

VU la compétence exercée en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 01.01.2018 ;

VU le transfert de compétence Gemapi au syndicat mixte du Bassin versant Sèvre Niortaise ;

VU le transfert de compétence Gemapi au syndicat mixte de l'EPTB Sèvre Nantaise ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25.09.2018 instituant l'aquataxe à compter du 01.01.2019 pour financer la gestion des milieux aquatiques et protection des inondations ;

VU la décision de transférer la compétence Gemapi au SM bassin versant sèvre Niortaise et à l'EPTB Sèvre nantaise Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21.03.2023 fixant les 4 taux de fiscalité locale ;

CONSIDERANT que la taxe Gemapi est une recette qui ne peut être utilisée à d'autres fins que pour financer la compétence à laquelle elle se rattache avec un montant par habitant ne pouvant dépasser 40 € ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Il est proposé de fixer le niveau du produit attendu de l'aquataxe à 160 949 euros, soit 7,30 euros par habitant, étant rappelé que le niveau de l'aquataxe ne peut dépasser 40 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE** :

- **FIXER** le montant du produit attendu de l'aquataxe à **160 949 €** suivant la répartition suivante :

	Produit attendu 2025
Bassin Sèvre Niortaise	160 678,00 €
Bassin Sèvre nantaise	271,00 €
TOTAL ATTENDU	160 949,00 €
Soit par habitant* à titre indicatif	7,30 €

* soit 22 034 habitants (source INSEE)

- **LAISSER** le soin aux services fiscaux de calculer le taux de fiscalité de l'aquataxe afférent

f. Vote du Budget principal 2025

Délibération n° D2025_4_7

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire validé le 19 juillet 2022 ;

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire tenu en Conseil communautaire lors de sa séance du 25 février 2025 ;

Mme Nadia HAYE présente le budget principal – section de fonctionnement.

M. le Président expose le budget principal – section d'investissement.

Mesdames et messieurs,

Suite au débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2025, il est proposé d'approuver le budget principal 2025.

M. Thierry LEMAITRE souhaite disposer de l'affectation des emprunts à chaque opération.

Mme Céline DELUMEAU apporte des précisions quant à la demande de M. Thierry LEMAITRE sur les recettes « redevances culturelles » de l'école de musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** le budget principal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget principal	BP 2025
Section de fonctionnement	14 055 258,38 €
Section d'investissement	5 675 593,80 €

g. Vote des Budgets annexes 2025

Délibération n° D2025_4_8

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire validé le 19 juillet 2022 ;

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire tenu en Conseil communautaire lors de sa séance du 25 février 2025 ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Suite au débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2025, il est proposé d'approuver les budgets annexes 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE :**

- **APPROUVER** les budgets annexes 2025 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget annexe - ZAE de l'Allière	BP 2025
Section de fonctionnement	328 386,50 €
Section d'investissement	335 965,30 €

Budget annexe - ZAE de la Chabirandière	BP 2025
Section de fonctionnement	205 650,76€
Section d'investissement	222 736,50€

Budget annexe - ZAE de La Croix des vignes	BP 2025
Section de fonctionnement	173 933,93 €
Section d'investissement	152 431,49 €

Budget annexe - Portage repas	BP 2025
Section de fonctionnement	196 831,97 €
Section d'investissement	27 696,35 €

Budget annexe - Photovoltaïque	BP 2025
Section de fonctionnement	37 338,96 €
Section d'investissement	34 416,05 €

h. Vote du Budget Régie des déchets 2025

Délibération n° D2025_4_9

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire validé le 19 juillet 2022 ;

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire tenu en Conseil communautaire lors de sa séance du 25 février 2025 ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Suite au débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2025, il est proposé d'approuver le budget Régie des déchets 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE :**

- **APPROUVER** le budget annexe Régie des déchets 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget régie SICTOM	BP 2025
Section de fonctionnement	3 806 141,13 €
Section d'investissement	774 680,70 €

i. Modification des AP/CP n°2021-02 et 2023-01**Délibération n° D2025_4_10**

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;

VU les compétences en matière de protection de l'environnement, de construction, entretien, et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaires et de construction, aménagement, entretien et de gestion d'équipements à caractère pluricommunal, à savoir les maisons de santé pluriprofessionnelles, notamment à Coulonges sur l'Autize ;

VU la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES en date du 19.01.2021 portant le numéro 2021-02, d'une modification n° 1 en date du 14.12.2021, d'une modification n°2 en date du 22.03.2022, d'une modification n°3 en date du 17.01.2023, modification 4 du 19.03.2024 ;

VU la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A COULONGES en date du 21.02.2023 portant le numéro 2023-01, d'une modification n° 1 en date du 19.03.2024 ;

CONSIDERANT les modifications sur crédits de paiement comme indiquées ci-dessus ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Il est proposé de modifier l'AP/CP n°2021-02 relatif à la rénovation énergétique des bâtiments en lissant les crédits de paiement entre 2025 et 2026, puisque seuls 150 000 euros ont été inscrits en CP pour l'exercice 2025.

AP/CP n° 2021-02 modification 5 du 18/03/2024	AP	réalisé 2021	réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
total dépenses prévisionnelles ttc	700 000,00	8 345,76	1 680,00	122 440,23	130 440,00	150 000,00	287 094,01
dont Etudes et maîtrise d'œuvre	70 000,00	8 345,76	1 680,00	2 508,00			57 466,24
dont Travaux	630 000,00	0,00	-	119 932,23	130 440,00	150 000,00	229 627,77

Concernant l'AP/CP n°2023-01 relatif à la construction de la MSP de Coulonges-sur-l'Autize, il est proposé de le modifier en augmentant le volume d'AP au regard des avenants au marché nécessaires au parfait achèvement du projet.

AP N°2023-01-modification 02 du 18/03/2025	AP	réalisé 2023	réalisé 2024	CP 2025
Dépenses prévisionnelles TTC	2 682 086	394 392,26	996 394,15	1 291 300,00
dont Travaux entreprises	2 182 886	3 249,00	935 154,54	1 244 482,87
dont Maîtrise d'œuvre	187 200	79 954,03	61 239,61	46 006,36
dont Etudes et achat cabinet médical	312 000	311 189,23		810,77

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE :**

- **MODIFIER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la rénovation énergétique des bâtiments communautaires sous le numéro AP/CP N° 2021-02 comme exposé
- **MODIFIER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle à Coulonges sur l'Autize sous le numéro AP/CP N° 2023-01 comme exposé

j. Fongibilité des crédits

Délibération n° D2025_4_11

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° 2024_7_15 du 24 juin 2024

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 et que cette norme comptable s'applique au budget communautaire

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de la section. Par ailleurs, ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Actuellement, la fongibilité des crédits est une délégation du Bureau. Il est proposé d'attribuer cette délégation au Président pour plus de réactivité sur les périodes pendant lesquelles le Bureau ne se réunit moins (juillet, août, janvier).

Cette délégation ne peut être attribuée que pour une année et votée en même temps que le budget. Elle peut être renouvelée tous les ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE :**

- **SUPPRIMER** la délégation accordée au Bureau communautaire relative aux virements de crédits de chapitre à chapitre
- **AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou à son représentant par délégation à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Date	Référence	Décision	Montant
17/03/2025	P2025-7-1 P2025-04-01	Clôture de la régie d'avance de l'Ombrelle	-
17/03/2025	B2025-7-3 B2025-7-1	DIA SCI La Fabrik / Associations Les Fabrigands et La Dame de compagnie – non exercice du droit de préemption	-

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est abordé.

oooooooooooo

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, M. le Président lève la séance à 22h00.

Le Secrétaire de séance
Christiane Bailly

M. le Président
Jean-Pierre Rimbeau

Approuvé le : 06.05.2025
Publié le : 07.05.2025